



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 5546

Texte de la question

M. Georges Marchais attire l'attention Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'inquietude manifestee par la delegation du Val-de-Marne de la FNARS (Federation nationale des associations de reinserction sociale) quant aux perspectives budgetaires concernant les CHRS (centre d'hebergement et de readaptation sociale). Le budget 1994 consacre aux CHRS ne progresserait que de 2 p. 100 et la moitie de ces credits devrait etre prise en charge par les departements. Cette orientation est particulierement nefaste puisque, du fait de la crise que traverse notre pays, ces structures doivent repondre a des sollicitations croissantes. Il est a craindre qu'elle entraine la reduction de l'accueil, la diminution du personnel, voire la fermeture de certains CHRS. Par ailleurs, il est inadmissible de transferer aux conseils generaux de nouvelles charges incombant a l'Etat en transferant ainsi sur eux la responsabilite de laisser a la rue des femmes, des enfants, des familles en grande detresse sociale. Il lui demande donc de lui indiquer ce qu'elle compte faire pour attribuer les credits suffisants au bon fonctionnement des CHRS.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Marchais Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5546

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2863

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3539